

Protocole sanitaire général d'entrée en Nouvelle-Calédonie

CONTENU

Principes généraux du contrôle sanitaire des personnes entrant en Nouvelle-Calédonie	2
Toutes les personnes rapatriées ou arrivant en Nouvelle-Calédonie doivent être placées en quarantaine stricte à l'hôtel en chambre seule (sauf couples ou familles qui sont placés dans la même chambre) pendant une durée de 14 jours ..	2
Arguments	2
Conséquences sur l'organisation des rapatriements et des arrivées.....	2
Au terme de la quarantaine, toutes les personnes sont testées par PCR (J14).....	3
Arguments	3
Conséquences sur l'organisation des rapatriements :.....	3
Protocole	4
A partir de ce jour, en amont du vol.....	4
Pendant le voyage.....	4
A l'arrivée.....	5
A l'hôtel.....	5

Principes généraux du contrôle sanitaire des personnes entrant en Nouvelle-Calédonie

Sur la base des connaissances actuelles des mécanismes d'infection du coronavirus, et dans l'objectif de minimiser le risque de son introduction par les personnes rapatriées, les principes suivants sont à mettre en œuvre :

Toutes les personnes rapatriées ou arrivant en Nouvelle-Calédonie doivent être placées en quarantaine stricte à l'hôtel en chambre seule (sauf couples ou familles qui sont placés dans la même chambre) pendant une durée de 14 jours

Arguments

- la circulation active / incidence dans les pays de provenance entrant en Nouvelle-Calédonie (donc pourcentage des personnes infectées par vol plus important) ;
- doute sur le respect de la quarantaine au domicile (notamment dans un contexte d'adaptation du confinement de la population générale;
- meilleur suivi des personnes entrant en Nouvelle-Calédonie dans les hôtels, notamment pour dépister précocement les personnes qui déclenchent des symptômes et les tester ;
- existence de formes directement sévères, imposant une prise en charge rapide, difficile depuis le domicile.

Conséquences sur l'organisation des rapatriements et des arrivées

Le rythme et nombre des personnes entrant en Nouvelle-Calédonie doit prendre en compte, d'un point de vue sanitaire :

- les capacités d'accueil des hôtels, pour réaliser des quarantaines dans des conditions sanitaires et sociales adaptées ;
- les capacités de suivi de ces personnes par les équipes de la DASS-NC ;
- les capacités d'hospitalisation du CHT en « secteur covid » : chaque vol est susceptible d'apporter des cas positifs ; il est important de veiller à ne pas déborder l'offre de soins par l'arrivée de cas importés ;
- les capacités de réalisation de tests diagnostiques par PCR, prévisibles à J14 des retours (cf infra).

Au terme de la quarantaine, toutes les personnes sont testées par PCR (J14)

Arguments

- Identifier les porteurs asymptomatiques, avant le retour à leur domicile

Conséquences sur l'organisation des rapatriements :

- Privilégier l'étalement des retours en avion ;
- Favoriser les vols en semaine, afin de réaliser les dépistages de sortie de confinement en semaine (et non le week-end) ;
- Envisager de prolonger la quarantaine en hôtel de quelques jours au-delà de la quarantaine, le temps de réaliser le test, si les capacités de réalisation sont saturées à J14.

Protocole

Les grands principes rappelés précédemment cités ont dicté la rédaction par la DASS-NC d'un protocole d'entrée des personnes en Nouvelle-Calédonie, fixant les modalités de contrôle sanitaire de ces personnes en amont, au cours et en aval du vol de retour.

Ce protocole, permettant initialement l'organisation d'une quarantaine à domicile, a été actualisé le 3 avril, en fonction de l'évolution de la pandémie à l'échelle mondiale, incitant à renforcer les mesures de contrôle vis-à-vis de personnes de retour de zones de plus en plus touchées.

Le protocole repose sur le postulat d'un retour maximal de 300 passagers par semaine, engendrant une occupation maximale de 600 places d'hôtel. Ce seuil, augmenté par rapport aux premières préconisations (180 passagers par semaine) tient compte des modalités d'organisation désormais stabilisées.

A partir de ce jour, en amont du vol

Les personnes désirant se rendre en Nouvelle-Calédonie ne seront plus :

- systématiquement inscrites sur les listes des passagers élaborées par le SCREE ;
- soumises à un questionnaire médical à remplir (en ligne) avant la date du vol retour.

Elles ne devront plus :

- transmettre à la DASS, deux fois par jour depuis la veille du départ des informations sur leur état de santé (température, symptômes grippaux).

Le contrôle médical pré-enregistrement (prise de température, vérification de l'absence de symptômes) ne sera plus obligatoire avant l'embarquement. L'organisation mise en place par la Maison de la Nouvelle-Calédonie est arrêtée.

Les voyageurs sont tenus de se munir d'un kit (masques chirurgicaux) permettant de se protéger sur la durée du vol.

Pendant le voyage

Les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- protection individuelle : des masques chirurgicaux sont portés par les voyageurs avant l'embarquement et régulièrement changés. La friction des mains avec des SHA est requise à l'embarquement.
- limitation des déplacements à bord des avions : les personnels navigants doivent faire respecter les consignes et favoriser la limitation des déplacements, ce qui permet d'éviter les contacts entre passagers et de diminuer le risque de contamination à bord de l'aéronef,

- une procédure a été rédigée en cas de personne malade à bord.

A l'arrivée

Le contrôle sanitaire des passagers est effectué par une équipe de la DASS pilotée par un médecin, qui vérifie les fiches de déclaration sanitaire, la température (caméra thermique) et procède à un interrogatoire afin de rechercher les signes cliniques (toux, courbatures, ..). Les informations sanitaires des fiches de déclaration sanitaires sont numérisées individuellement sur l'outil informatique.

- Les personnes suspectes atteintes par le virus sont conduites à l'hôpital ;
- Les autres sont conduits par bus aux hôtels.

A l'hôtel

Les personnes poursuivent leur auto-surveillance, et une IDE est chargée de collecter ces informations et de les saisir sur l'application si le voyageur ne le fait pas.

En cas d'apparition de fièvre ou d'autres symptômes, la situation est évaluée avec le médecin d'astreinte afin de décider de la conduite à tenir (évacuation vers le CHT, organisation d'un prélèvement sur place).

Exceptionnellement, et exclusivement pour des raisons médicales justifiées, la quarantaine en hôtel peut être transformée en quarantaine à domicile.

Un test de dépistage est imposé au quatorzième jour de quarantaine à tous les rapatriés ou voyageurs arrivés en Nouvelle-Calédonie.

Les personnes dépistées positives sont orientées vers le CHT.

Titre :

Protocole sanitaire général d'entrée en Nouvelle-Calédonie

Destinataires :

GNC

Version :

V3

Date de la première version :

21/04/2020

Numéro de référence DASS NC :

Le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales
de la Nouvelle-Calédonie

Jean-Alain COURSE